



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
26 décembre 2007

Français  
Original: anglais

---

### Comité d'organisation

#### Deuxième session

#### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre 2007, à 10 heures.

*Président* : M. Takasu ..... (Japon)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La question du financement des missions de la Commission de consolidation de la paix

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

#### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/5)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **La question du financement des missions de la Commission de consolidation de la paix**

2. **Le Président** rappelle que le Comité s'est mis d'accord sur la proposition à faire en ce qui concerne la recommandation énoncée au paragraphe 43 du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/62/137-S/2007/458) sur la question du financement des missions de la Commission. Compte tenu de cet accord, l'orateur demande qu'on le charge, en qualité de Président de la Commission, d'adresser une lettre au Président de l'Assemblée générale dans laquelle il demanderait que le point 10 de l'ordre du jour de la soixante-deuxième session, intitulé « Rapport de la Commission de consolidation de la paix », soit lui aussi renvoyé à la Cinquième Commission à seule fin d'examiner le financement des missions de la Commission de consolidation de la paix

3. **M. Løvald** (Norvège) déclare qu'il importe en effet que la Commission ait les moyens d'entreprendre des missions sur le terrain, qui devraient constituer un aspect essentiel de ses mécanismes de contrôle et de suivi. Il encourage les membres du Comité à participer aux délibérations de la Cinquième Commission sur la question.

4. **Le Président** considère que le Comité souhaite qu'il adresse cette lettre au Président de l'Assemblée générale.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **M. Knyazev** (Fédération de Russie) souhaite savoir s'il sera fait mention de la question du financement des missions de la Commission dans la demande de budget du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui sera soumise à l'examen de la Cinquième Commission.

7. **M. Otopo** (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) répond par la négative.

#### **Questions diverses**

8. **M. Antonio** (Angola) se déclare préoccupé par la façon dont ont été traités les membres de la Commission lors de la séance du Conseil de sécurité de

la veille. L'une des deux résolutions portant création de la Commission ayant été adoptée par le Conseil, les membres de la Commission devraient pouvoir participer davantage aux débats de ce dernier portant sur les travaux de la Commission, qu'ils soient membres ou non du Conseil lui-même.

9. **M. Deruffe** (France) dit que la brochure de présentation de la structure de consolidation de la paix des Nations Unies, qui a récemment été communiquée aux membres de la Commission, devrait leur être transmise non seulement pour information mais également pour approbation. Il propose donc qu'elle soit examinée par la Commission lors d'une prochaine réunion afin de veiller à ce qu'elle corresponde aux vues de la Commission sur la question.

10. **M. Knyazev** (Fédération de Russie) dit que s'il considère également important que les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité puissent participer comme il se doit aux débats du Conseil portant sur les travaux de la Commission, chaque organe de l'ONU décide de ses propres modalités de fonctionnement.

11. **Le Président** fait savoir que des représentants de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social assistent aux réunions du Comité d'organisation. Les arguments formulés pendant ce débat parviendront donc aux instances concernées. Il présentera en outre ces arguments lors de sa prochaine réunion avec le Président de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 10 h 30.*